CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

53e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 29 mai – 2 juin 2017

**SC53-03**

**Progrès d’application du Plan d’action de CESP 2016 – 2018**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

1. prendre note des progrès d’application du Plan d’action de CESP;
2. fournir des commentaires et autres suggestions sur les activités et priorités.

**Contexte**

1. Les Parties contractantes ont approuvé un nouveau Programme de CESP pour 2016-2021 à la 12e Session de leur conférence (COP12) en 2015, dans la Résolution XII.9. Le Programme décrit neuf Stratégies CESP et 42 objectifs stratégiques qui les sous‑tendent.
2. La Résolution XII.9 demande au Comité permanent d’établir un mécanisme pour guider les activités de communication du Secrétariat, notamment fixer les priorités et orienter la conception du Plan d’action de CESP du Secrétariat, surveiller l’efficacité du Plan et faire rapport au Groupe de travail sur la gestion à chacune de ses réunions. En conséquence, le Comité permanent, à sa 50e Réunion, a convenu d’établir un groupe de travail chargé de superviser l’application de la CESP, dans le cadre de la Décision SC50-8.
3. Le Groupe de travail sur l’application de la CESP fonctionne en parallèle avec le Groupe de surveillance des activités de CESP dont le rôle est également défini dans la Résolution XII.9, pour continuer de surveiller et faire rapport sur les questions de CESP au niveau national, au sein de la Convention; surveiller et faire rapport sur les progrès d’application du Programme de CESP établi à la COP12; et conseiller le Comité permanent et le Secrétariat sur les priorités de travail en matière de CESP aux niveaux national et international.
4. À sa 51e Réunion, le Comité permanent a donné instruction au Secrétariat de présenter, pour examen à sa 52e Réunion, un Plan d’action du Secrétariat pour la CESP, plus court et plus focalisé, plus clairement aligné sur les Résolutions et le Plan stratégique. Le plan qui en est résulté, après d’autres contributions du Groupe de travail sur l’application de la CESP, a été publié dans le document SC52‑23.
5. Le Groupe de surveillance des activités de CESP a élaboré son propre plan triennal après la 52e Réunion du Comité permanent, en y inscrivant des tâches telles que :
6. superviser l’application du Programme de CESP et le Plan d’action du Secrétariat (en examinant les informations et rapports du Secrétariat, du Groupe de travail sur la CESP, des Parties contractantes, des initiatives régionales Ramsar et des CN CESP) et identifier toute question émergente et faire rapport à ce sujet au Comité permanent;
7. émettre des avis et les fournir au Groupe de travail sur la CESP pour l’aider à identifier un nouveau moyen éventuel de soutenir la CESP au sein de la Convention;
8. étudier et fournir des avis sur les moyens dont la Convention de Ramsar pourrait intégrer des messages et collaborer en matière de CESP avec d’autres conventions et initiatives;
9. identifier un représentant chargé de participer au Comité consultatif indépendant du label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar; et
10. donner un avis sur les priorités du Programme de CESP pour la prochaine période triennale (2019-2021).
11. Le présent rapport contient une mise à jour sur les progrès d’application du Plan d’action de CESP.

**Progrès d’application du Plan d’action de CESP**

1. Le tableau joint en annexe décrit les progrès accomplis par le Secrétariat en matière d’application du Plan d’action de CESP convenu à la 52e Réunion du Comité permanent. Depuis cette réunion, le Secrétariat a revu le Plan d’action afin :
* d’adopter une approche d’application « à l’échelle du Secrétariat » pour faire en sorte qu’il soit intégré dans les différentes fonctions du Secrétariat;
* d’intégrer le Plan d’action de CESP dans le plan de travail du Secrétariat (Document SC53-09); et
* de vérifier que les activités sont réalisables et de procéder à des ajustements, le cas échéant.
1. Les tâches déterminées sont organisées selon les Objectifs du Programme de CESP. Toutefois, certains domaines d’activités groupées répondent à plusieurs objectifs, notamment :
2. les activités visant à faire en sorte que les résultats du Groupe d’évaluation scientifique et technique sont efficacement communiqués aux publics appropriés, notamment par une représentation de la CESP dans les processus du GEST;
3. le développement du site web, en particulier pour publier des documents émanant des Parties contractantes tels que des plans et politiques, des inventaires et des traductions en langues nationales;
4. l’expansion du Service d’information sur les Sites Ramsar (SISR) en tant que dépositaire de l’information sur les sites;
5. l’élaboration d’une base de données sur les contacts au niveau mondial;
6. le développement de partenariats, y compris avec les Organisations internationales partenaires et les initiatives régionales Ramsar, afin d’accroître la visibilité et l’influence de la Convention;
7. la publication d’informations et de références en matière de formation (p. ex., des fiches, des manuels, des outils pédagogiques) sur des thèmes convenus;
8. la communication de la contribution de la Convention et l’application de son Plan stratégique pour la réalisation des Objectifs de développement durable;
9. le développement et la communication d’une gamme de matériel pour les administrateurs de Sites Ramsar;
10. la diffusion de matériel et l’appui pour le renforcement des capacités nationales et régionales; et
11. des campagnes et projets de sensibilisation, y compris pour la Journée mondiale des zones humides.

9. Le Comité permanent est invité à faire des commentaires et des suggestions, s’il y a lieu.

**Plan d’action de CESP du Secrétariat pour la période triennale 2016 – 2018**

***But 1*** *:* ***Mettre en place la structure d’encadrement qui sous-tendra l’application efficace du Programme en fournissant des mécanismes institutionnels et en créant et soutenant les réseaux pertinents***

**Soutient le But 4 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État /Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.4 Des réseaux de messagerie électronique sont créés et encouragés aux niveaux national et mondial pour relier et soutenir les Autorités administratives, les Correspondants nationaux, les administrateurs de sites et d’autres acteurs participant à la mise en œuvre de la Convention | * Élaborer la base de données mondiale Ramsar[[1]](#footnote-1)
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, par exemple : IRR, OIP | * Tous les AA, CN, administrateurs de sites et IRR inclus dans la base de données mondiale
* Six bases de données intégrées en une seule
 | Conception, construction et constitution initiale de la base de données avant la fin de 2017 | Avant fin 2017 |
| * Élaborer des listes de presse pour information des médias au plan mondial
 |  | Le Secrétariat utilise les listes de médias via l’outil Meltwater; les nouveaux contacts de médias sont ajoutés régulièrement.  | En cours |
| 1.5 Des liens avec les organisations susceptibles d’apporter leur soutien à la Convention grâce à leur savoir-faire, leurs connaissances traditionnelles, leurs ressources humaines ou des financements sont établis et encouragés | * S’appuyer sur les relations existantes pour améliorer l’information
* Soutenir le Réseau culturel Ramsar
 | Médias mondiaux et régionaux, cercles de l’ONU, partenaires Ramsar, AA, CN | * Activités d’information conjointes avec les AME et OIP
* Renforcement des partenariats existants par des activités conjointes
 | Les campagnes 2016/ début 2017 comprenaient la JMZ 2017, Flight of the Swans (le Vol des cygnes), COP22 de la CCNUCC, COP13 de la CDB. Examen des mémorandums d’accord, y compris Danone. *Publication des résultats du Réseau culturel Ramsar*  | En coursAvant COP13 |
| * Élaborer de nouveaux partenariats avec des organisations clairement identifiées et acceptées
 | * Augmentation de 15%, par rapport au statut actuel, du nombre de partenariats stratégiques avec des acteurs clés prioritaires
 |  | 2018 |
| * Le Secrétariat élabore des lignes directrices générales sur la communication pour les Parties et les initiatives régionales
 |  | Lignes directrices partagées sur l’image de marque, l’utilisation du drapeau Ramsar, du logo Ramsar, etc.  | Avant fin 2017 |
| * Le Secrétariat consulte les Parties, les initiatives régionales et acteurs comme il convient pour élaborer le matériel de communication
 |  |  | PC et IRR consultés pour la JMZ  | En cours |
| * Collaboration avec les plans du Groupe de surveillance des activités de CESP
 | * Représentation du Secrétariat au Groupe de surveillance
 |  |  |
| * Préparation d’un bulletin trimestriel illustrant les travaux de la Convention, avec des mises à jour sur la CESP
 | * 10 bulletins produits et diffusés
 | 2 bulletins publiés en 2016, 4 à publier en 2017 | Avant COP13 2018 |
| 1.6 L’efficacité des stratégies, notamment en ce qui concerne l’élaboration et la diffusion de supports pédagogiques sur les zones humides et leur gestion, et le succès des campagnes menées lors de la Journée mondiale des zones humides, est évaluée | * Rapport d’évaluation complet sur la JMZ 2016 à élaborer
* Suivi et évaluation de l’impact de la collaboration accrue avec des partenaires clés dans le but de continuer d’harmoniser les thèmes
 | N/A (tâche de suivi) | * Rapport sur la JMZ à communiquer à chaque réunion du Comité permanent
* 16 millions de personnes informées par le site web et les réseaux sociaux en 2016
* 20 millions de personnes informées
* D’ici à 2018, le nombre d’activités organisées et le nombre de rapports reçus sur la JMZ augmentent de 20% par rapport au statut actuel
* Les contributions des CN CESP sur la JMZ reçues dans le cadre d’un questionnaire et incorporées dans le rapport de la JMZ
 | Rapport JMZ publié pour 2016 *Rapport JMZ 2017 à compléter* *Plus de 1400 événements JMZ signalés avant le 3 février 2017 (chiffres 2015 ou 2016?)*Étude terminée | Avant COP13 2018  |

***But 2 : Intégrer les processus de CESP, si approprié, à tous les niveaux dans l’élaboration des politiques, la planification et l’application de la Convention***

**Soutient le But 4 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.1 Les compétences en matière de CESP sont mises à profit par les organes de la Convention, y compris le Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et le Comité permanent, pour élaborer des orientations | * **Le représentant de la CESP au Secrétariat participe à toutes les réunions du GEST et du Comité permanent** pour aider à renforcer la collaboration et à garantir que l’analyse des publics ciblés et les canaux les plus efficaces pour les informer sont intégrés dans l’élaboration des orientations du GEST.
 | AA, GEST, CN | * 10 Correspondants CESP participent à l’élaboration des orientations et autre matériel du GEST
 | 14 Correspondants GEST sont aussi Correspondants gouvernementaux CESP, examinent les projets et participent aux ateliers. Les projets à communiquer aux CN CESP avant / après GEST 20  | Avant COP13 2018 |
| * 2 domaines thématiques pour les lignes directrices du GEST sur les meilleures pratiques sont élaborés
 | Contributions CESP aux tâches du GEST 1.1 (Rapport technique sur l’Observation de la terre), 1.2 (Note d’information sur les inventaires de tourbières tropicales) et 5.1 (Note d’information et document d’orientation sur les meilleures pratiques de restauration des zones humides) |  |
| * Une analyse de fond, critique et des connaissances en matière de dégradation et restauration des tourbières, par région, est élaborée
 | Tâche moins prioritaire – pas d’action du Secrétariat  | Réévalué en 2018 |
| * Des orientations sur les droits de l’homme et les zones humides sont élaborées
 | Le Secrétariat doit signer un mémorandum d’accord avec WaterLex; examiner la collaboration avec le Rapporteur spécial sur les droits de l’homme et l’environnement; publier des orientations; tenir un atelier de formation sur les zones humides et les droits de l’homme pour les CN africains.  | Avant COP13 2018 |
| * Rendre les plans de CESP plus accessibles, évaluer l’efficacité et communiquer les enseignements et les études de cas pour contribuer à une plus grande intégration
 | * 10 Plans nationaux de CESP sont évalués et les études de cas sont partagées avec le réseau mondial Ramsar
 | Le Secrétariat doit obtenir des plans nationaux de CESP des PC à publier en ligne avec des articles d’accompagnement (voir aussi tâche 3.5).  | Avant fin 2017 |
| * Organiser des activités parallèles à chaque réunion du Comité permanent pour présenter les travaux de la Convention (exemple activité parallèle GEST)
 | Activités parallèles organisées lors de réunions du Comité permanent  | Étudier la possibilité d’organiser une activité parallèle à la réception de début de soirée de la 53e Réunion du Comité permanent, sur la JMZ  | SC53 |

***But 3 :* *Soutenir tous ceux qui appliquent les principes d’utilisation rationnelle, en particulier ceux qui jouent un rôle direct dans la gestion de sites***

**Soutient le But 3 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.1 Le Plan stratégique 2016-2024 adopté par la COP12 est diffusé et sa mise en œuvre est encouragée | * Élaboration du Plan stratégique sous forme d’affiche, comme résumé facilement accessible. Produire l’affiche en 3 langues[[2]](#footnote-2)
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar par exemple : IRR, OIP | * D’ici à 2016, une affiche est produite dans les trois langues de travail de la Convention et, si les ressources le permettent, dans d’autres langues de l’ONU et, si possible, pour téléchargement sur le site web
* 200 copies imprimées et diffusées d’ici à 2016
* Évaluation de l’utilisation de l’affiche (statistiques sur le site web)
* Campagnes annuelles réalisées sur le Plan stratégique Ramsar
 | Terminé  |  |
| * Élaborer l’infographie ainsi qu’une brochure pour démontrer comment le Plan stratégique Ramsar soutient les Objectifs de développement durable
 | * 3 infographies et une brochure produites et diffusées
 | Infographies et affiche élaborées. Brochure à préparer  | Avant fin 2017 |
| 3.2 Des documents d’orientation adaptés sont conçus à l’usage des Sites Ramsar et autres zones humides et des réseaux de zones humides afin de soutenir et d’encourager l’utilisation rationnelle des zones humides  | * Le Secrétariat élabore une proposition sur les moyens de mieux informer les administrateurs de Sites Ramsar en tant que groupe cible. (Groupe de coordination pour les administrateurs de Sites Ramsar)
	+ Le groupe de coordination réalise une analyse basée sur les besoins des administrateurs de sites
 | Site managers, NFP, STRP network, RRI | * Proposition présentée à la 53e Réunion du Comité permanent
 | Outil en ligne élaboré par le GEST pour les administrateurs de sites. Trouver des canaux intelligents pour atteindre les administrateurs de sites (les contacts des administrateurs de sites doivent être à l’intérieur de la base de données unifiée des contacts). Évaluer comment le matériel est utilisé. | Avant COP13 2018 |
| * Conjointement avec l’objectif 9.3, les Manuels Ramsar actualisés et les communications additionnelles qui en découlent (objectif 1.6) fournissent un matériel d’orientation utile.
* Promouvoir l’Outil Ramsar de suivi de l’efficacité de la gestion (R-METT) sous une forme conviviale pour encourager son adoption, élaborer du matériel de formation
 | * 21 Manuels Ramsar publiés dans une nouvelle série avec du matériel actualisé
* Un manuel Ramsar additionnel à produire sur l’utilisation du R-METT sur le terrain
 | Nouvelle édition des Manuels 1 et 2 publiée en 2016 - Groupe d’étude pour sélectionner les Manuels les plus importants à mettre à jour | Avant COP13 2018 |
| * Matériel (entre autres, guide de référence, fiches, affiches) élaboré pour aider le personnel de programme et de terrain participant à la conception, à l’application et/ou à l’évaluation de programmes sur des Sites Ramsar et/ou des zones humides communautaires, d’assainissement et d’hygiène (WASH), afin de collaborer efficacement aussi bien avec les hommes qu’avec les femmes.
 | Le GEST travaille à un outil en ligne, impossible d’inclure WASH  |  |
| 3.3 Des sites web, notamment celui de la Convention, sont améliorés pour être adaptés à l’usage prévu et servir de plateforme utile au partage des informations et des ressources, y compris pour l’échange d’informations et de données d’expérience entre les Correspondants nationaux CESP | * Les tâches relatives au site web sont terminées[[3]](#footnote-3)
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * 198tâches relatives à l’élaboration/l’amélioration du site web terminées avant 2016
* 300 autres tâches à terminer
 | Le Groupe d’action pour le web continue de développer les tâches.Le Rapport de 2016 sur le site web publié dans le bulletin en octobre 2016.*Usage global du web accru de 33% entre 2015 et 2016.* | Avant COP13 2018 |
| * Bibliothèque en ligne des inventaires nationaux des zones humides comprenant aussi les tourbières (Résolution XII.11 par. 24)
 | * Une métabase de données sur internet est facilement accessible sur tous les inventaires nationaux des zones humides créés et 100 inventaires nationaux des zones humides à télécharger
* Données sur la répartition et l’état mondial des zones humides disponibles sur le portail
 | *Section sur l’utilisation rationnelle dans la bibliothèque de référence du nouveau site web à élaborer et publier.**Communication du projet SoWWs du GEST*  | *Avant fin 2017**2018* |
| * Bibliothèque en ligne des documents Ramsar officiels et non officiels traduits par les gouvernements (Résolution XII.3 par. 30)
 | * 100 documents accessibles sur le site web de Ramsar (à condition que les Parties fournissent ces documents au Secrétariat)
 | *En cours, 180 documents actuellement dans la bibliothèque web dans des langues autres que l’anglais, le français et l’espagnol.* |  |
| * Garantir que le Service d’information sur les Sites Ramsar fonctionne à son potentiel maximal comme dépositaire de toute l’information sur les sites
 | * 149 tâches de développement résolues avant 2016
* D’autres affinements et optimisations à terminer
* Le SISR plus étroitement intégré au site web principal de Ramsar
* 1000+ sites devraient être complétés avec les données manquantes en 2017
* Le manuel de formation actuel est largement diffusé
* 6 nouvelles vidéos de démonstration produites en 3 langues
 | En cours*c.-à-d. liens actifs vers le SISR à travers les pages de pays du site web et les articles sur les nouveaux Sites Ramsar et les sites mis à jour.* *936 sites complets ou en attente de validation avant février 2017*  | Avant COP13 2018 |
| 3.4 Des Sites Ramsar et d’autres zones humides sont reconnus comme « sites pilotes » pour l’application du principe d’utilisation rationnelle et sont correctement équipés en termes de capacités, de signalisation et de panneaux explicatifs | * Élaborer une série d’études de cas sur les meilleures pratiques[[4]](#footnote-4)
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * 5 sites pilotes identifiés pour chaque région
* Mettre l’information sur les sites pilotes identifiés à disposition en tant que PDF téléchargeables dans la section ‘Profils de pays’ du site web
 | Le Secrétariat doit définir des critères fondés sur les ODD et le travail en cours (p. ex., par PNUE / PNUD)  | Avant COP13 2018 |
| 3.5 Le Secrétariat est prié de diffuser les témoignages en matière de CESP qui illustrent la manière dont l’intégration de la CESP peut améliorer la gestion des zones humides | * Exemples de meilleures pratiques à capter à travers le réseau CESP
 | Administrateurs de sites, réseau CESP, CN, AA, OIP, IRR, GEST | * Au moins 4 meilleures pratiques intégrées dans la gestion des zones humides au sein des régions
* 10 histoires de CESP diffusées sur les pages CESP du site web de Ramsar et par l’intermédiaire des réseaux de messagerie électronique appropriés
 | Rapport sur les anciennes histoires publiées Appel aux CN CESP pour soumettre des histoires Les plans CESP à télécharger sur le site web Le Secrétariat ajoutera une histoire à chaque plan (voir aussi tâche 2.1) | Avant fin 2017 |
| 3.6 La collaboration en matière de CESP avec d’autres Conventions, les OIP de la Convention de Ramsar, d’autres ONG, les organismes des Nations Unies et autres organismes est garantie grâce à l’échange de données d’expérience et à la promotion de synergies | * Intégration avec la plateforme InforMEA
 | OIP, AME, ONG, organismes des Nations Unies | * Ramsar collabore avec InforMEA sur :
	+ le partage de documents et d’informations de contacts
	+ un modèle thématique d’étiquetage et de relevé ODD/Aichi/LEO
 | *En cours* | Avant fin 2017 |
|  |  | * 6 modules de formation Ramsar mis à disposition sur InforMEA
 | Les équipes régionales chargées de soumettre les modules de formation existants (c.‑à‑d. plateforme e‑apprentissage de l’ONU sur les zones humides et les changements climatiques, les tourbières). Modules à évaluer et normaliser avant téléchargement sur InforMEA | Avant COP13 2018 |
| * Élaborer des liens plus étroits entre la base de données sur les aires protégées du patrimoine mondial et le SISR
 | * Maintenir une liste actualisée de Sites Ramsar également inscrits en tant que biens du patrimoine mondial et sites MAB sur l’homme et la biosphère
 | Examen suivant l’exercice de mise au point des données.  | Avant fin 2017 |

***But 4 : Renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et collectives de ceux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de Ramsar***

**Soutient le But 2 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.1 Les administrateurs de sites sont incités à intégrer la communication, l’éducation, la sensibilisation et la participation dans leurs plans de gestion  | * Évaluer si la CESP est intégrée dans les plans de gestion
* Les Manuels Ramsar actualisés fournissent des outils utiles aux administrateurs de sites et pour l’application de la CESP en planification
* De même, en diffusant plus largement d’autres exemples de plans de CESP (objectif 3.5), la visibilité sera meilleure sur les étapes et les avantages
* Promouvoir l’Outil Ramsar de suivi de l’efficacité de la gestion (R-METT) dans une présentation conviviale pour encourager son adoption, élaborer du matériel de formation
 | Administrateurs de sites et CN | * La CESP intégrée dans les plans de gestion des sites; des informations à jour fournies et utilisées
* 10 plans de gestion pour les Sites Ramsar comprenant la communication, l’éducation, la sensibilisation et la participation
* 30 plans de gestion intégrant la CESP
 | Voir aussi tâches 2.1 / 3.2 / 3.5 / 4.2 / 4.3Les équipes régionales soutiennent la formation pour le personnel de gestion des Sites Ramsar, avec l’appui des IRR, s’il y a lieu.  | Avant COP13 2018 |
| * Élaborer des technologies conviviales et des moyens traditionnels de mettre à jour l’image de Ramsar au niveau des sites
	+ Veiller à assurer une signalisation appropriée, en particulier pour les sites ayant différentes désignations internationales (codes QR, technologie mobile conviviale)[[5]](#footnote-5)
	+ Élaborer une panoplie d’outils pour les administrateurs de sites
 |  | Conception initiale des Signalisations Ramsar disponibles sur le site web <http://www.ramsar.org/news/guidance-on-signs-for-ramsar-sites> | Avant fin 2017 |
| 4.2 Les capacités et les besoins actuels des administrateurs de sites et des Correspondants nationaux sont évalués et les résultats utilisés pour définir les priorités en termes de formation et de renforcement des capacités aux niveaux national et régional | * Utilisation des réseaux de messagerie électronique améliorés (objectif 1.4) pour faciliter une communication plus étroite avec les administrateurs de sites et les CN et conduire une étude sur les besoins et ressources en matière de CESP pouvant être partagée
 | Administrateurs de sites, CN, IRR, CESP, GEST | * Une étude conduite auprès des administrateurs de sites
* Le retour d’information compilé et les besoins identifiés
* Un plan exhaustif de renforcement des capacités disponible par région
 | Plan de renforcement des capacités à élaborer en 2017  | Avant COP13 2018 |
| 4.3 Des ressources sont mises à disposition pour élaborer des outils de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des zones humides et répondre aux besoins prioritaires indiqués à 4.2 | * Élaboration d’une section du site web de Ramsar pour tout le matériel pédagogique et de formation (en lien avec l’objectif 8.1)
 | Administrateurs de sites, CN, IRR, CESP, GEST, AA | * Au moins 30% des ressources nécessaires pour la formation et le renforcement des capacités sont mobilisées
* La section du site web est élaborée
 |  | Avant COP13 2018 |
| * Des ateliers régionaux de « formation des formateurs » à élaborer d’après les thèmes prioritaires du GEST
 | * 2 ateliers de formation des formateurs organisés
 |  | Avant COP13 2018 |
| * Produire une série de webinaires Ramsar
 | * 10 webinaires organisés
 | 4 webinaires dans le plan de travail du GEST, sur les inventaires culturels (GEST tâche 1.2), Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières (2.3), Registre de Montreux (2.6) et (à confirmer) sur les MCR (4.2) | Avant COP13 2018 |
| 4.4 La création d’un réseau de Centres régionaux Ramsar se conformant aux normes établies (par exemple en ce qui concerne l’examen de documents par des pairs) est encouragée pour renforcer les capacités des administrateurs de sites, des Correspondants nationaux et d’autres acteurs concernés  | * Évaluer les différents types de canaux de formation disponibles : sur site; en ligne; webinaires, etc.
 | IRR, administrateurs de sites, CN | * Des normes de gouvernance (y compris un manuel administratif et financier; un plan de renforcement des capacités; un plan de mobilisation des ressources) de centres régionaux sont élaborées
 | Le Secrétariat travaille à la certification des modules  | Avant COP13 2018 |
| * 4 Centres régionaux Ramsar utilisent du matériel de formation
 |  | Avant COP13 2018 |
| * Soutenir différents partenaires pour élaborer des mémorandums d’accord et garantir que le logo Ramsar y figure afin d’améliorer la visibilité de la Convention auprès des étudiants en ligne
 | * 4 MOOC sont élaborés
 | Le Secrétariat a contribué à deux MOOC, sur les aires protégées et les changements climatiques et sur le développement durable  | Avant COP13 2018 |
| 4.5 Des partenariats avec des établissements d’enseignement supérieur et d’autres organisations compétentes sont établis pour appuyer l’élaboration et la diffusion d’outils et de programmes de formation et de renforcement des capacités en matière de gestion des zones humides | * Constituer un réseau d’universités et autres institutions pour soutenir l’élaboration de matériel de formation
 | Universités, organismes des Nations Unies, OIP, CESP, réseau de renforcement des capacités | * 5 institutions d’éducation supérieure collaborent avec le Secrétariat pour concevoir du matériel en commun
 | À intégrer dans le plan de renforcement des capacités – moindre priorité  |  |

***But 5 : Créer des mécanismes et les soutenir pour garantir une participation pluriacteurs à la gestion des zones humides***

**Soutient le But 2 du 4e Plan stratégique 2016-2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.5 Des liens avec le secteur privé sont noués et consolidés, y compris avec des secteurs non traditionnels et des secteurs dont les activités ont une forte incidence sur l’utilisation rationnelle des zones humides | * Renforcement de la coopération existante avec Danone Evian et Star Alliance et exploration d’autres partenariats
	+ Garantir que le contenu CESP fasse partie intégrante des partenariats avec le secteur privé
 | La cible du secteur privé doit être définie | * Mémorandum d’accord 2017-2021 négocié avec Danone et plan de travail et budget annuel Danone approuvés, plan de travail intégralement appliqué
* Le nombre de mémorandums d’accord avec le secteur privé a augmenté de 20%
 | Activités avec Danone en cours, nouveau mémorandum d’accord en train d’être finalisé  | Avant fin 2017 |
| * Missions consultatives Ramsar (objectif 3.2 activités)
 | * 4 experts Ramsar soutenus pour contribuer aux Missions consultatives Ramsar et aux réunions sur les zones humides avec une aide accrue de Star Alliance
 |  | Avant COP13 2018 |

***But 6 : Mettre en œuvre des programmes, des projets et des campagnes ciblant divers secteurs de la société pour améliorer la sensibilisation, l’appréciation et la compréhension des valeurs et avantages fournis par les zones humides et des services écosystémiques qu’elles offrent***

**Soutient le But 3 du 4e Plan stratégique 2016-2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 6.1 Des programmes, des projets et des campagnes ambitieux, y compris la Journée mondiale des zones humides, sont lancés avec différents partenaires pour améliorer la sensibilisation, favoriser l’adhésion des communautés et encourager des approches et des attitudes responsables vis-à-vis de la gestion des zones humides, en particulier en ayant recours aux réseaux sociaux | * Tirer parti des activités de la JMZ, intégrer les enseignements issus des rapports des Parties[[6]](#footnote-6), des acteurs et des rapports sur les activités. Collaborer avec Star Alliance, cibler des transporteurs aériens spécifiques pour mieux les engager au sein de cet événement
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * 6 programmes, projets et campagnes organisés
 | Campagnes JMZ; campagne Autour du monde  | Avant COP13 2018 |
| * Élaborer un modèle de planification des activités de communication pour la COP13
 | * 1 campagne pour la COP13
 | Mémorandum d’accord avec le pays hôte en train d’être finalisé, avec contenu exhaustif sur la communication  | Avant COP13 2018 |
| 6.2 La sensibilisation à la valeur marchande et non marchande des zones humides et des services écosystémiques qu’elles procurent est renforcée pour faire mieux comprendre les avantages qu’elles fournissent | * Une fiche sur les valeurs économiques des zones humides à publier[[7]](#footnote-7)
* Élaborer des fiches sur les solutions naturelles ciblées sur chacun des secteurs tels que : l’eau, l’énergie, l’agriculture, le développement urbain, l’infrastructure, le tourisme, l’aquaculture, etc., comme indiqué dans le Plan stratégique Ramsar
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * Fiche produite sur la valeur monétaire des zones humides
* 3 fiches élaborées sur les solutions naturelles
 | Suivant plan de travail du GEST  | Avant COP13 2018 |
| 6.3 Des photothèques, des vidéos de promotion et d’autres outils similaires sont élaborés et/ou actualisés pour améliorer la sensibilisation et faire mieux apprécier les valeurs des zones humides et les services écosystémiques qu’elles offrent | * Créer une galerie de photos pour la JMZ 2016 sur le site web
* Créer une section vidéo sur le site web en fournissant un accès facile à toutes les vidéos produites par la Convention
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * 500 photos téléchargées et étiquetées, la galerie promue sur les réseaux sociaux avant 2016
* Section vidéo sur le site web créée avant 2016
* La sensibilisation aux ressources disponibles et à leur utilisation (statistiques sur le site web) – 5000 pages visionnées par mois
 | TerminéTerminé |  |
| 6.4 Une collaboration avec les médias, y compris les réseaux sociaux, est mise en place pour promouvoir la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides et la reconnaissance des services écosystémiques qu’elles offrent auprès des décideurs, des principaux utilisateurs des zones humides et du grand public | * Médias : développer les liens de la Convention avec les médias
* Conduire des séances d’information et conférences de presse selon les besoins, notamment pour : la Journée mondiale des zones humides, la publication de l’État des zones humides, la présentation annuelle des Sites Ramsar, le partenariat avec Danone, etc.
* Préparer des communiqués de presse fréquents
* Utiliser les Missions consultatives Ramsar et les sites pilotes (objectif 3.4) comme moyens de capter l’attention des médias
 | Media | * Un dossier média élaboré et traduit dans les 3 langues de travail de la Convention et, sous réserve de ressources disponibles, dans d’autres langues des Nations Unies si possible. Diffuser aux CN et contacts CESP (site web, Forum Ramsar, Réseau Ramsar, Liste CESP)
 | Dossier pour les médias élaboré pour la JMZ 2017 et mettre à jour pour la COP13 | Avant COP13 2018 |
| * 150 nouvelles histoires préparées et publiées sur le site web (période triennale)
 | Histoires produites de manière régulière *(134 nouvelles histoires produites et publiées en 2016)* |  |

***But 7 : Reconnaître et soutenir le rôle des centres pour les zones humides et autres centres environnementaux en tant que catalyseurs et acteurs clés d’activités qui font progresser les objectifs de Ramsar***

**Soutient le But 3 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 7.5 Une base de données complète sur les Centres d’éducation aux zones humides, gérée par le biais du programme Wetland Link International (WLI), est créée. Les Parties contractantes sont encouragées à fournir des informations sur les centres pour les zones humides dans le cadre de leurs rapports nationaux | * Collaborer avec le WLI sur les mises à jour
* Collaborer avec toutes les Parties pour rassembler les dernières informations sur les Centres d’éducation aux zones humides qui existent déjà, qui sont en construction ou prévus
 | AA, CN, administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, CESP, médias, grand public par exemple : IRR, OIP | * Base de données sur les Centres d’éducation aux zones humides élaborée conjointement avec le WLI
* 5 nouveaux Centres d’éducation aux zones humides ajoutés à la base de données
* Le Mécanisme d’échange de la Convention de Ramsar est lancé
 | Le Secrétariat collabore avec le WLI; le site web de Ramsar donne le lien vers la base de données du WLI **http://www.ramsar.org/activity/wetlands-educational-centres** | Avant fin 2017 |
| * Examiner et améliorer les questions du Rapport national, conformément au but 7
 | * Les questions du Rapport national sont examinées et améliorées pour indiquer les Centres pour les zones humides et autres centres pour l’environnement servant de catalyseurs pour les activités Ramsar
 | Terminé – les questions sont intégrées dans le nouveau modèle de Rapport national  |  |

***But 8 : Soutenir l’élaboration et la distribution de matériel pédagogique renforçant la sensibilisation aux valeurs et services écosystémiques et à la valeur des zones humides, en vue d’une utilisation dans des contextes pédagogiques officiels, sur les Sites Ramsar et par tous les acteurs Ramsar***

**Soutient le But 3 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 8.1 Des supports pédagogiques renforçant la sensibilisation aux valeurs des zones humides et à leurs services écosystémiques sont conçus, présentés et diffusés après des publics cibles concernés | * Évaluer les activités actuelles qui ont lieu pour promouvoir la Convention
* Identifier les organisations principales travaillant aux questions relatives aux zones humides dans le monde entier
 | Grand public, principales organisations des secteurs des zones humides, de la jeunesse, des médias | * Du matériel d’éducation aux zones humides comprenant un kit de références pour les enseignants, un kit pédagogique, des sites web interactifs, des références en matière d’information, des vidéos YouTube, est disponible (lien avec l’objectif 4.2)
* 5 dossiers d’éducation aux zones humides pour 5 publics différents promus et distribués au plan mondial
 | Lien vers les travaux existants du GEST  | Avant COP13 2018 |
| 8.4 Les messages clés relatifs aux zones humides et aux services écosystémiques qu’elles procurent font l’objet d’un examen régulier dans le cadre d’échanges et de retours d’expérience impliquant tous les acteurs Ramsar | * Points de la page d’accueil du site web concentrés sur :
	+ Les zones humides et leurs services et avantages pour l’humanité
	+ La perte des zones humides et le caractère urgent de la lutte contre la perte et la dégradation
	+ Les meilleures pratiques et études de cas sur des politiques réussies d’utilisation rationnelle des zones humides
	+ Les meilleures pratiques et l’échange d’expérience sur l’utilisation rationnelle des zones humides
* Comment agir en faveur des zones humides?
 | * 50 histoires portées sur le site web comprenant ces messages, publiées chaque année
* Fiches contenant des messages clés promus sur les réseaux sociaux
 | Nouvelles histoires intégrant ces messages en train d’être préparées et publiées de manière régulière  | Avant COP13 2018 |

***But 9 : Veiller à ce que les orientations et les informations fournies par le GEST soient élaborées conformément à la Résolution XII.5[[8]](#footnote-8) et en étroite collaboration avec le Programme de CESP et s’assurer de leur diffusion auprès des publics cibles à l’aide des moyens de communication les plus efficaces***

**Soutient les Buts 1 et 4 du 4e Plan stratégique 2016-2024**

| **Objectif (comme indiqué dans la Résolution XII.9)** | **Activités** | **Public(s) ciblé(s)** | **Indicateurs/ Résultats (avant 2018 sauf indication contraire)** | **État/Commentaires** | **Calendrier** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 9.1 Un ensemble de fiches techniques axées sur de grands enjeux précis et prédéfinis est élaboré pour servir d’outil essentiel de sensibilisation | * Séries de fiches techniques lancées et diffusées[[9]](#footnote-9)
 | Décideurs et praticiens | * 8 nouvelles fiches techniques produites
 | Aligné sur les résultats prévus du GEST  | Avant fin 2017 |
| * Versions PowerPoint de toutes les Fiches Ramsar produites, peut‑être en association des thèmes multiples en une seule présentation pour servir d’outils de formation supplémentaires[[10]](#footnote-10)
 | * 12 présentations PowerPoint produites
 | PowerPoint existants préparés en 2014 à réviser  |
| 9.2 Les Notes d’information Ramsar[[11]](#footnote-11) et les Rapports techniques Ramsar sont élaborés et diffusés en tant que documents de travail consultatifs concrets avec des recommandations destinées aux décideurs ou spécialistes des zones humides et pour veiller à la cohérence de l’image de marqueLes Notes d’information Ramsar[[12]](#footnote-12) et les Rapports techniques Ramsar sont élaborés et diffusés en tant que documents de travail destinées aux spécialistes des zones humides et pour veiller à la cohérence de l’image de marque | * Des lignes directrices fonctionnelles sur le GEST sont élaborées et utilisées
* Des modèles de notes d’orientation élaborés et des notes d’orientation produites par le Secrétariat pour cibler les décideurs
 | AA, CN administrateurs de sites et autres chargés de l’application de Ramsar, CESP, IRR, OIP, GEST | * 10 Notes d’orientation ciblant les décideurs produites et diffusées
* 10 Notes d’orientation ciblant les praticiens produites et diffusées
* 5 webinaires du GEST tenus chaque année
 | Tâches prioritaires du GEST comprennent : 3 notes d’information, 5 documents d’orientation, 3 rapports techniques Ramsar, 4 webinaires. | Avant COP13 2018 |
| * Plan pour les médias afin de publier les publications du GEST et le matériel, et activités comprenant des mises à jour sur les résultats et réunions du GEST
* Programmation de webinaires périodiques sur le GEST
 | Nouvelles / activités de presse pour accompagner la publication des résultats  | Avant COP13 2018 |
| * Collaboration avec le GEST pour identifier les besoins de publics potentiels et les priorités thématiques dans différents pays ou régions à suggérer aux Parties pour examen
 | * 5 CN GEST participant chaque année à la production de matériel d’orientation
 | 14 CN GEST sont aussi CN gouvernementaux CESP et, en conséquence, révisent les projets et participent aux ateliers.  | Avant COP13 2018 |
| 9.3 Le contenu des Manuels Ramsar pour l’utilisation rationnelle des zones humides est remanié pour en faire des supports de formation synthétiques sur la gestion des sites et l’élaboration efficace de politiques[[13]](#footnote-13) | * Collaboration avec le GEST pour surveiller que l’élaboration des orientations reflète les besoins nationaux et les approches régionales, et que les conseillers principaux et les CN GEST y participent
* Veiller à ce que le matériel du GEST élaboré pour des publics cibles soit clair et lisible et se concentre sur deux types d’orientations identifiés dans la Résolution XII.5 (orientations scientifiques à base scientifique et orientations techniques à base scientifique)
 | * 10 Manuels Ramsar dont le contenu est reconfiguré comme matériel de référence de formation
* Réseau de praticiens des zones humides, d’usagers et de scientifiques créé
 | Voir objectif 3.2 | Avant COP13 2018 |
| * Publier et diffuser les orientations, le matériel et les produits du GEST, garantir que les décideurs, entre autres publics identifiés, disposent des orientations claires, accessibles et opportunes dont ils ont besoin pour identifier les questions prioritaires tout en surveillant l’utilisation et l’application des orientations
* Collaborer avec le GEST pour identifier un réseau de praticiens et usagers des zones humides et le Secrétariat doit maintenir un contact régulier avec eux
* Mécanismes de suivi et de rapport pour utiliser et adopter des produits du GEST qui sont diffusés, y compris des mesures en ligne pour les réseaux sociaux du Secrétariat et les canaux du site web et résultats des rapports communiqués périodiquement au GEST
* Promouvoir les activités du GEST, y compris les réunions et les résultats dans des communiqués de presse périodiquement au GEST
 | * 11 produits prioritaires du GEST diffusés et les conclusions partagées sur les canaux des réseaux sociaux et dans des communiqués de presse
 |  | Avant COP13 2018 |
| 9.4 Le site web actuel du GEST est intégré au site web Ramsar | * Le site web du GEST est intégré au site principal de Ramsar
* L’espace de travail du GEST est maintenu et administré
* Des pages du GEST sont ajoutées pour répondre aux besoins des usagers (une sous-page pour les CN GEST ajoutée et les résultats du GEST soulignés dans le cadre d’une sous-page de références du GEST)
 | * Le site web du GEST actuel est intégré au site web de Ramsar d’ici à 2016
* L’espace de travail du GEST est intégré d’ici à 2016
* La connexion à l’espace de travail est envoyée à 300 contacts d’ici à 2016
 | Terminé |  |

1. Créer une base de données de contacts exhaustive comprenant les Autorités administratives, les Correspondants nationaux généraux, du GEST et de CESP, les Comités nationaux Ramsar, les administrateurs de Sites Ramsar, les organisations du secteur des zones humides, les anciens membres du GEST et autres contacts pertinents ainsi que d’autres organisations et conventions pertinentes et leur communiquer les décisions, Résolutions et Recommandations de la COP et du Comité permanent Ramsar. [↑](#footnote-ref-1)
2. À produire dans d’autres langues sous réserve de fonds disponibles [↑](#footnote-ref-2)
3. Améliorer les fonctions de recherche de la bibliothèque sur le site web, télécharger le matériel manquant (matériel de JMZ, matériel de CESP, articles relatifs au GEST, références sur l’utilisation rationnelle); intégrer la place de travail du GEST sur le site web; élaborer la présence de la CESP sur le site web; élaborer d’autres profils de pays; poursuivre le suivi du site web [↑](#footnote-ref-3)
4. Les études de cas sont destinées aux principaux acteurs et décideurs qui rencontrent des difficultés semblables et ont besoin d’exemples positifs – soit dans leur région, soit dans des régions comparables. Organiser les meilleures pratiques dans une présentation digeste, utilisable, utile aux acteurs pour aider à démontrer le principe d’utilisation rationnelle en pratique. Il serait bon que les « sites pilotes » comprennent : Une section x de pays/types de zones humides, la manière dont la Convention de Ramsar contribue à l’utilisation rationnelle, le genre d’actions spécifiques ayant prouvé leur efficacité dans une région donnée, avec une attention particulière aux contextes géographique et culturel, la manière dont les communautés et les acteurs peuvent être intégrés dans l’utilisation rationnelle, durable des zones humides, comment les traditions et connaissances locales peuvent servir à l’utilisation durable des zones humides [↑](#footnote-ref-4)
5. Des modèles de signalisation sont disponibles sur le site web <http://www.ramsar.org/news/guidance-on-signs-for-ramsar-sites> [↑](#footnote-ref-5)
6. Rechercher les rapports et les évaluations des CN CESP sur les initiatives et l’efficacité [↑](#footnote-ref-6)
7. Avec l’objectif 9.1, l’élaboration de la série de Fiches Ramsar s’adresse à un public très divers comme moyen de sensibiliser à la valeur des zones humides. [↑](#footnote-ref-7)
8. Voir la Résolution XII.5, Annexe 1, paragraphe 6. [↑](#footnote-ref-8)
9. Voir : <http://www.ramsar.org/fr/ressources/fiches-techniques>. [↑](#footnote-ref-9)
10. Ils seraient produits au sein des orientations sur l’image de Ramsar pour veiller à la cohérence. [↑](#footnote-ref-10)
11. Brèves notes d’information pouvant être utiles aux décideurs – les titres proposés doivent être identifiés. [↑](#footnote-ref-11)
12. Brèves notes d’information pouvant être utiles aux décideurs – les titres proposés doivent être identifiés. [↑](#footnote-ref-12)
13. La série des Manuels Ramsar a été élaborée en tant que produit d’information majeur de la Convention et le Secrétariat a l’obligation de mettre à jour les manuels après chaque COP. Le Secrétariat collabore étroitement avec le GEST pour maximiser l’efficacité de chaque manuel, en évaluant éventuellement les titres existants pour envisager des regroupements plus efficaces. [↑](#footnote-ref-13)